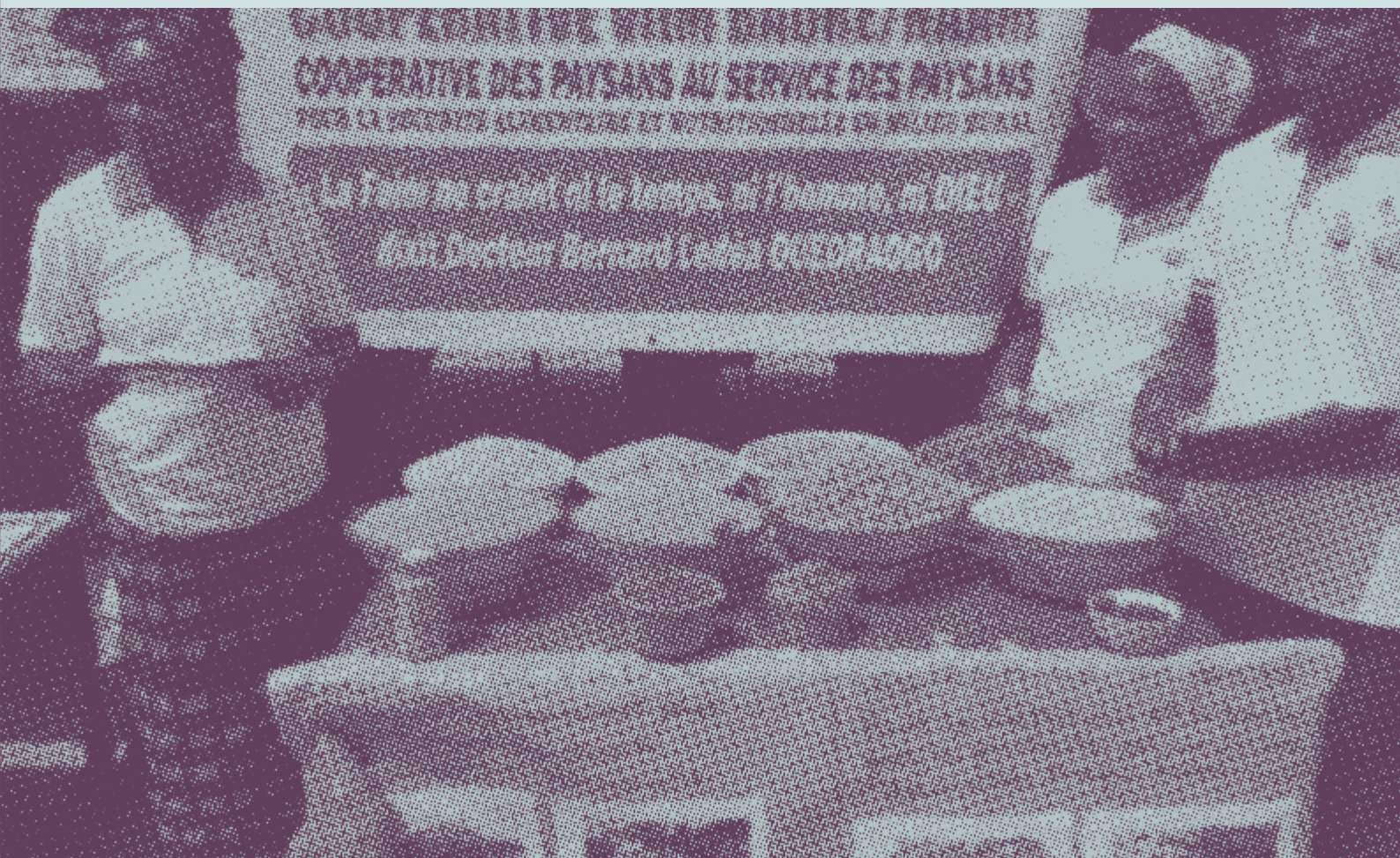


UN FONDS DE ROULEMENT POUR AMÉLIORER L'APPROVISIONNEMENT DES BANQUES DE CÉRÉALES AU BURKINA FASO

Estelle Traore



Les systèmes de stockage alimentaire de proximité jouent un rôle primordial dans la sécurité alimentaire des populations des pays du Sahel. Les banques de céréales permettent aux ménages ruraux d'accéder aux denrées de base pour couvrir leurs besoins, surtout en périodes de soudure et de mauvaise campagne agricole. Cependant, elles ont été confrontées à de nombreuses difficultés qui ont limité leur efficacité et entraîné la fermeture de certaines d'entre elles. C'est la raison pour laquelle des méthodes de financement durable et autonome ont été envisagées, à l'image du fonds de roulement adopté notamment par la coopérative Viimbaore/Naam dont l'expérience est relatée dans ce document.

Les banques de céréales permettent aux ménages ruraux d'acheter ou de vendre des produits alimentaires à un prix inférieur à celui pratiqué par les commerçants pendant la période de soudure ou en cas de mauvaise campagne agricole. Dans la région Nord du Burkina Faso, où intervient la coopérative Viimbaore/Naam, les banques de céréales ont été développées par la Fédération nationale des groupements Naam à la suite des grandes sécheresses des années 1970-1980 pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Cependant, malgré le rôle capital qu'elles jouent pour répondre aux enjeux de la sécurité alimentaire des populations, elles ont été confrontées à d'importantes difficultés de financement, de gestion et de gouvernance, ce qui a conduit à la fermeture de nombreuses d'entre elles faute de stock suffisant.

Dans l'optique d'améliorer l'approvisionnement et d'éviter les ruptures de stock, SOS Faim, avec le soutien du Fond belge pour la sécurité alimentaire, a apporté son appui au réseau de banques de céréales pour une meilleure structuration et la mise en place d'un système de financement durable des stocks de produits. Ainsi, les banques de céréales, qui prennent désormais l'appellation « Grenier de sécurité alimentaire (GSA) », ont-elles été dotées d'un fonds de roulement centralisé. Celui-ci permet d'octroyer chaque année aux GSA, initiés par des groupements à la base et appartenant à tout le village, des avances

(crédits) de fonds pour la constitution et la diversification de stocks alimentaires de proximité. Un taux de 7 % est appliqué afin de couvrir une partie des coûts de fonctionnement et de maintenir le capital.

L'expérience de la coopérative Viimbaore/Naam

Fortement dépendant de conditions agroclimatiques aléatoires, le bilan céréalier dans la zone d'intervention de la coopérative Viimbaore/Naam est dans une situation permanente de déficit. De ce fait, la couverture des besoins alimentaires des ménages reste non satisfaite et dépend des marchés céréaliers des zones excédentaires. Cela favorise les fluctuations de prix et rend difficile l'accès des ménages les plus vulnérables aux céréales. Ainsi, le fonds de roulement mis en place par la coopérative a pour objectif de faciliter les activités d'approvisionnement et de commercialisation des produits alimentaires de base des GSA dans une perspective de financement durable et autonome à travers la responsabilisation des acteurs. Il permet aux GSA de se procurer des stocks de denrées qu'ils peuvent vendre aux populations tout au long de l'année et accroît la visibilité de la coopérative et l'efficacité de ses interventions dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Couverture L'existence et la mise en place d'outils de gestion simples, ainsi que l'instauration d'une culture de redevabilité, permettent une bonne gestion du financement d'un système de stockage de proximité

Ci-contre L'accès au fonds par les GSA permet une meilleure disponibilité, diversité, accessibilité et stabilité des produits alimentaires



Avant la mise en place du fonds de roulement, le système de financement consistait à des subventions ponctuelles ou à des dotations en stocks gérées de façon à reconstituer de nouveaux stocks. Certaines dotations étaient renforcées par les productions issues des champs collectifs. Ce système comportait des limites dont les nombreuses ruptures de stocks enregistrées par les banques, la mauvaise gestion (stock vendu à crédit, détournements, inadéquation aux besoins de la population, etc.) et l'offre limitée des produits. Au regard de ces difficultés, et de l'offre limitée sur les marchés, les banques de céréales n'arrivaient pas toujours à assurer la sécurité alimentaire des populations ou à faire face aux chocs et crises alimentaires récurrents dans la zone. Le fonds de roulement permet ainsi aux GSA de contribuer à réguler les marchés vivriers et de renforcer le pouvoir de négociation des producteurs et consommateurs ruraux face aux commerçants.

Pour ce faire, il est octroyé chaque année suivant les conditions et critères suivants. Le GSA ne doit pas être redevable de crédits souscrits pour les campagnes antérieures. Il doit procéder au remboursement du crédit en fin de campagne (après 11,5 mois) en une seule fois ou en trois échéances réparties sur l'année. Cela permet d'éviter l'érosion du fonds. Il doit obligatoirement soumettre sa demande de fonds à l'aval de l'union à laquelle le groupement bénéficiaire est membre, et signer un contrat d'endettement tripartite avec la coopérative impliquant les présidents de l'union et les membres du groupement. L'union

s'engage à mettre en place un dispositif de collecte/recouvrement du fonds et à affecter un animateur pour le suivi des activités du GSA. Le GSA doit en outre disposer d'une infrastructure et des équipements adéquats de stockage ou avoir la capacité d'en louer. Il utilise exclusivement le fonds de roulement pour approvisionner le stock et diversifier les produits alimentaires, et dispose d'un organe de gestion composé de quatre membres dont trois femmes. Il sursoit à la vente à crédit et promeut plutôt leur vente au détail, surtout aux ménages vulnérables.

L'octroi du fonds de roulement est soumis à l'examen de la demande, défendue par les responsables du GSA, par un comité d'octroi qui statue et donne l'accord de financement. Cet accord permet à la coopérative de procéder au transfert du montant accordé sur le compte bancaire du GSA dans les 72 heures.

Un dispositif de suivi à différents niveaux permet le contrôle de l'utilisation effective du fonds pour les approvisionnements des GSA en produits vivriers. Enfin, pour la gestion transparente et pérenne du fonds, plusieurs acteurs sont impliqués dans le processus. Il s'agit :

- des unions Naam porteuses de la demande de fonds de roulement pour les GSA de leur ressort territorial ;
- des groupements abritant les greniers de sécurité alimentaire ;
- des comités de gestion (Coges) chargés de la gestion quotidienne du grenier ;
- du comité d'octroi, qui statue sur les demandes de fonds de roulement ;
- du comité de recouvrement, qui appuie les Coges dans le recouvrement des fonds par les GSA ;
- du Conseil d'administration de la coopérative ;
- de l'équipe d'appui technique de la coopérative ;
- des institutions de microfinance que sont les Baoré tradition d'épargne et de crédit (BTEC) et le Réseau des caisses populaires du Burkina (RCP) abritant les comptes des greniers de sécurité alimentaire ;
- D'ECOBANK, qui abrite le compte fonds de roulement central.

Renforcer la sécurité alimentaire d'une population plus large

L'adoption du fonds de roulement central a permis l'atteinte de résultats satisfaisants à divers niveaux de réalisation de la coopérative. Elle a également permis de renforcer significativement les capacités financières des GSA.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, l'accès au fonds par les GSA permet une meilleure disponibilité (quantité), diversité, accessibilité (proximité, prix) et stabilité (régularité) des produits alimentaires. De 2009 à 2016, plus de 30 000 t de produits alimentaires ont été mis à la disposition des ménages ruraux à prix réduit. Avant cette intervention, la valeur des stocks était très insignifiante. 26 % seulement des banques de céréales disposaient d'un capital physique et financier qui leur permettait de mener à bien leur mission de sécurité alimentaire. 21 % d'entre elles étaient dans une situation de grande fragilité et n'étaient pas en mesure de remplir pleinement ce rôle. 53 % des banques étaient dans une situation économique très dégradée, sans stock disponible.

Le fonds a permis de relancer les activités au niveau de plusieurs GSA (225/430) et, en contribuant à réduire les distances à parcourir pour l'approvisionnement des populations, donné accès aux services de ces GSA aux ménages vulnérables et villages les plus isolés.

La bonne gestion des GSA a permis la mobilisation de fonds propres réinvestis dans les actions de développement au niveau local ou dans le renforcement des stocks. Cela contribue à une autonomisation financière des GSA. Par exemple, au cours de la campagne 2015-2016, 57 213 275 FCFA de fonds propres ont été mobilisés par les GSA.

Toutefois, pour un fonctionnement optimal du fonds, la coopérative doit révéler plusieurs défis dont l'accroissement du taux de consommation du fonds par les GSA, la définition d'une stratégie de motivation des membres des comités de gestion (qui s'investissent dans les activités des GSA sans aucune contrepartie) et la conciliation des missions sociales et des objectifs économiques des GSA et de la coopérative. En d'autres termes, les GSA doivent poursuivre leurs missions d'appui des populations pour l'accès aux produits alimentaires à prix réduit tout en parvenant à produire de petites marges bénéficiaires afin d'assurer leur autonomie financière.

Une démarche participative, transparente et adaptée

Les GSA bénéficient de la forte implication des femmes dans leur gestion d'une part (les comités de gestion sont quasiment exclusivement composés de femmes, qui se sont avérées être de bonnes

gestionnaires des fonds de roulement reçus) et de la participation de la population locale à toutes les étapes (choix des produits, prix de vente, suivi du stock, etc.) d'autre part. La solidarité, l'entente, l'entraide, la cohésion sociale et la non-discrimination entre les acteurs font que tous bénéficient du fonds de roulement centralisé et travaillent au remboursement intégral des crédits. La capacité d'assurer les charges de fonctionnement à hauteur de 50 % par les fonds propres mobilisés indique que les acteurs partagent un esprit de durabilité du système.

En outre, la démarche est transparente, avec l'instauration d'un contrat dont les clauses sont lues publiquement et connues par le maximum de personnes de la communauté bénéficiaire et la tenue publique des assemblées générales de bilan de campagne.

L'adéquation du dispositif à la situation et aux besoins du public cible a aussi contribué à sa réussite. On peut citer la mise en place d'outils de gestion simples et adaptés aux acteurs et aux activités, l'existence d'un cycle de financement élaboré en fonction du cycle de production agricole, et l'octroi progressif du fonds de roulement aux GSA selon leurs capacités et le respect des engagements antérieurs.

Soulignons enfin l'importance de la contribution des animateurs des unions, qui jouent le rôle d'interface entre les unions, les groupements, les GSA et l'équipe technique de la coopérative ; des communes, qui participent au suivi des financements et aident à la légalisation des documents contractuels ; de la gendarmerie et de la police, qui interviennent en cas de retard de remboursement et aident au recouvrement des créances impayées.

À la lumière des résultats obtenus dans le cadre de l'expérience de la coopérative Viimbaore/Naam, on peut ainsi conclure que l'existence et la mise en place d'outils de gestion simples et adaptés, ainsi que l'instauration d'une culture de redevabilité, permettent une bonne gestion du financement d'un système de stockage de proximité susceptible de contribuer efficacement à l'atteinte de la sécurité alimentaire.



Estelle Traore est responsable opérationnelle chargée de l'accompagnement de la coopérative Viimbaore/Naam.
estelle_traore@yahoo.fr